CAP (Métiers de la mode - vêtement tailleur)

CORRIGÉ D'UN SUJET D'ENTRAÎNEMENT (NON OFFICIEL)

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour un sujet d'entraînement FormaV. Ce n'est pas un document officiel de l'examen ; il peut contenir des erreurs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capvetementtailleur.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CAP MMVT

EP1 : Analyse et exploitation de données esthétiques et techniques

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-MVT-EP1 • Durée : **3 heures** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse juridique d'une situation contractuelle (4 questions) **Page 3**

2. Diagnostic stratégique et sécurisation d'une série limitée (4 questions) **Page 5**

3. Analyse économique et gestion financière (3 questions) **Page 8**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet associé **(PDF) :** https://capvetementtailleur.fr/assets/annales/cap-vetement-tailleur/Gestion des réalisations et connaissance de l'entreprise/2026/CAP (Métiers de la mode - Gestion des réalisations et connaissance de l'entreprise - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Analyse juridique d'une situation contractuelle

Lener Cordier a commandé à un fournisseur professionnel 240 mètres de tissu pour 8 640 euros HT, avec une livraison prévue au plus tard le 15 septembre 2026. Le fournisseur annonce une hausse de prix de 12 % et une livraison au 30 septembre, tandis que l'entreprise demande l'exécution de la commande aux conditions initiales.

Qualification des faits

Question 1.1. Relevez et qualifiez juridiquement les faits utiles : identifiez les parties, leur qualité, l'acte conclu et les obligations contestées.

Lener Cordier est l'acheteur professionnel et le fournisseur est le vendeur professionnel. Ils ont conclu un contrat de vente portant sur 240 mètres de tissu, pour un prix total de 8 640 € HT. La commande écrite prévoit une livraison au plus tard le 15 septembre 2026. Le fournisseur annonce qu'il ne respectera ni le prix convenu, qu'il veut augmenter de 12 %, ni le délai, en reportant la livraison au 30 septembre. Lener Cordier refuse la hausse et demande l'exécution aux conditions initiales. Aucun avenant n'a été signé.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Contrat de vente entre professionnels : 8 640 € HT et livraison au plus tard le 15 septembre 2026, conditions contestées par le fournisseur.

Problème de droit

Question 1.2. Formulez le problème de droit sous la forme d'une question générale à laquelle les règles applicables permettent de répondre.

Le problème juridique porte sur la modification unilatérale d'engagements contractuels et les recours de l'acheteur en cas d'inexécution. Il faut le formuler de manière générale, sans reprendre les noms des parties ni les seules circonstances de cette commande. Les règles applicables permettent de déterminer si le prix et le délai convenus s'imposent aux parties, ainsi que les sanctions envisageables si le fournisseur ne respecte pas ses obligations.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Un fournisseur peut-il modifier unilatéralement le prix et le délai convenus et, en cas d'inexécution, quels recours l'acheteur peut-il exercer ?

Règles de droit

Question 1.3. À partir du DT 1, présentez les règles de droit applicables en précisant la force obligatoire du contrat, l'exigence de bonne foi et les conséquences possibles de l'inexécution.

Selon l'article 1103 du Code civil, les contrats légalement formés tiennent lieu de loi aux parties : chacune doit respecter ses engagements. L'article 1104 impose que le contrat soit négocié, formé et exécuté de bonne foi. En cas d'inexécution ou d'exécution imparfaite, l'article 1217 permet notamment de suspendre sa propre obligation,

FormaV - document d'entraînement non officiel

de demander l'exécution forcée, une réduction du prix ou la résolution du contrat, et de réclamer réparation. Les sanctions compatibles peuvent se cumuler. Enfin, l'article 1231-1 prévoit des dommages et intérêts pour inexécution ou retard, sauf si le débiteur justifie d'un cas de force majeure.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le contrat s'impose aux parties et doit être exécuté de bonne foi. L'inexécution ouvre les sanctions de l'article 1217 et peut donner lieu à réparation.

Application et solution

Question 1.4. Appliquez ces règles aux faits et rédigez une solution motivée pour Lener Cordier. Distinguez les droits que l'entreprise peut invoquer des démarches qu'elle doit effectuer avant de demander réparation, en appuyant votre raisonnement sur le DT 2.

Le prix et le délai étant fixés par la commande écrite, le fournisseur ne peut imposer leur modification sans accord de Lener Cordier. L'entreprise peut réclamer le respect du contrat ; si l'inexécution se réalise, elle peut choisir une sanction prévue à l'article 1217, notamment l'exécution forcée, la résolution ou la réparation d'un préjudice établi. Avant de demander des dommages et intérêts, elle doit adresser une mise en demeure d'exécuter, conserver les preuves des engagements et du manquement, puis justifier le préjudice subi. L'arrêt Huard invite à examiner la bonne foi et les circonstances, mais n'impose pas automatiquement une renégociation et ne modifie pas le contrat.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Lener Cordier peut exiger les conditions convenues. En cas d'inexécution, elle pourra demander réparation après mise en demeure et justification de son préjudice.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Diagnostic stratégique et sécurisation d'une série limitée

Lener Cordier étudie le lancement d'une série limitée de vestes tailleur confectionnées à la commande. L'entreprise veut limiter les invendus, mieux maîtriser les délais et préserver la qualité attendue d'un vêtement structuré.

Diagnostic SWOT

Question 2.1. Réalisez un diagnostic SWOT de la situation du projet. Présentez au moins une force, une faiblesse, une opportunité et une menace, en justifiant chaque élément par une donnée du dossier ou par un élément clairement identifié comme hypothèse.

Le SWOT distingue les facteurs internes à l'entreprise des facteurs externes au projet :

- **Force :** l'entreprise fabrique déjà des vêtements structurés, savoir-faire utile pour les vestes tailleur.
- **Faiblesse :** hypothèse : la production à la commande complique la planification des équipes et des délais.
- **Opportunité :** produire selon les commandes reçues peut limiter les invendus.
- **Menace :** le fournisseur annonce une hausse de 12 % et une livraison retardée, ce qui peut renchérir ou décaler la production.

Matrice SWOT complétée

Matrice SWOT du projet de série limitée

Diagnostic interne ou externe	Éléments relevés et justification
Force	Savoir-faire en pièces structurées
Faiblesse	Planification à sécuriser (hypothèse)
Opportunité	Commandes : moins d'invendus
Menace	Fournisseur : +12 %, livraison retardée

✓ RÉPONSE À RETENIR

Force : savoir-faire. Faiblesse : planification à sécuriser. Opportunité : moins d'invendus. Menace : hausse du coût et retard fournisseur.

Analyse PESTEL

Question 2.2. Complétez dans le DR 1 les facteurs PESTEL susceptibles d'influencer le projet. Pour chacun des six facteurs, indiquez un élément pertinent et son effet possible sur l'activité.

Les facteurs ci-dessous s'appuient sur le dossier ou sont explicitement signalés comme hypothèses à surveiller.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Facteur	Élément du contexte	Effet possible sur le projet
Politique	Hypothèse : aides à la production locale	Baisse possible des coûts
Économique	Hausse de 12 % annoncée par le fournisseur	Matière plus coûteuse
Socioculturel	Hypothèse : intérêt pour le vêtement personnalisé	Demande potentiellement accrue
Technologique	Hypothèse : outils numériques de suivi	Meilleur suivi des délais
Environnemental	Fabrication à la commande	Moins de surproduction
Légal	Prix et délai convenus au contrat	Approvisionnement à sécuriser

La hausse annoncée est un risque économique concret. Les autres éléments servent à repérer des leviers ou des contraintes possibles pour le lancement.

Analyse PESTEL complétée

Analyse PESTEL du projet

Facteur	Élément du contexte	Effet possible sur le projet
Politique	Aides locales (hypothèse)	Coûts potentiellement réduits
Économique	Hausse fournisseur : 12 %	Matière plus coûteuse
Socioculturel	Personnalisation (hypothèse)	Demande potentiellement accrue
Technologique	Suivi numérique (hypothèse)	Meilleur suivi des délais
Environnemental	Fabrication à la commande	Moins de surproduction
Légal	Prix et délai convenus au contrat	Approvisionnement à sécuriser

✓ RÉPONSE À RETENIR

Hausse des coûts à surveiller ; production à la commande favorable à la réduction de la surproduction ; aides, demande personnalisée et suivi numérique à étudier.

Choix de production

Question 2.3. Identifiez le choix de production envisagé par l'entreprise et expliquez en quoi la fabrication à la commande peut répondre à la problématique des invendus. Indiquez une limite de ce choix.

L'entreprise envisage une **production à la commande** : les vestes sont confectionnées en fonction des commandes reçues, plutôt que produites à l'avance pour constituer un stock. Les quantités suivent ainsi davantage la demande réelle, ce qui réduit le risque d'invendus. La limite est le délai de fabrication, qui dépend notamment de la disponibilité des tissus. Un retard du fournisseur peut donc décaler la livraison au client.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Production à la commande : moins de stock et d’invendus, mais un délai client potentiellement plus long.

Actions managériales

Question 2.4. Proposez deux actions managériales concrètes pour sécuriser le lancement. Pour chacune, précisez l'objectif poursuivi et un indicateur permettant d'en suivre l'efficacité.

Deux actions permettent de sécuriser le lancement :

1. **Confirmer par écrit** le prix, les quantités et les dates de livraison avec le fournisseur, et identifier une solution de remplacement. Objectif : limiter les ruptures et retards. Indicateur : taux de livraisons reçues à la date prévue.
2. **Valider un prototype** avant la série et contrôler les étapes clés de confection. Objectif : garantir la qualité attendue d’une veste structurée. Indicateur : taux de pièces conformes au premier contrôle.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Confirmer les engagements d’approvisionnement et valider la qualité par un prototype et des contrôles en cours de confection.

3. Analyse économique et gestion financière

La direction examine les données financières constatées en 2025 et une hypothèse de chiffre d'affaires pour 2026. Les charges variables sont proportionnelles au chiffre d'affaires, les charges fixes sont stables dans chaque hypothèse et le seuil de rentabilité correspond à un résultat d'exploitation nul.

Marge sur coûts variables

Question 3.1. Pour 2025, calculez la marge sur coûts variables et le taux de marge sur coûts variables. Présentez le détail des calculs et les résultats.

La marge sur coûts variables correspond au chiffre d'affaires diminué des charges variables. Le taux rapporte cette marge au chiffre d'affaires :
1 200 000 - 720 000 = 480 000 €
480 000 ÷ 1 200 000 × 100 = 40 %
En 2025, l'activité conserve donc 40 centimes de marge sur coûts variables par euro de chiffre d'affaires. Cette marge contribue au paiement des charges fixes, puis à la formation du résultat d'exploitation.

Calculs 2025 complétés

Marge sur coûts variables 2025	.....	..... 480 000 € .....
Taux de marge sur coûts variables 2025	.....	..... 40 % .....
Seuil de rentabilité 2025		

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Marge sur coûts variables 2025 : 480 000 € ; taux : 40 %.

Seuil de rentabilité et marge de sécurité

Question 3.2. Pour 2025, calculez le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires, puis la marge de sécurité en valeur et en pourcentage du chiffre d'affaires. Interprétez brièvement le résultat obtenu.

Le seuil correspond au chiffre d'affaires où la marge sur coûts variables couvre exactement les charges fixes. La marge de sécurité indique le recul possible du chiffre d'affaires avant d'atteindre ce seuil. En 2025, le taux de marge sur coûts variables est de 40 %.

Indicateur	Calcul	Résultat
Seuil de rentabilité	420 000 ÷ 0,40	1 050 000 €
Marge de sécurité	1 200 000 - 1 050 000	150 000 €
Marge de sécurité en pourcentage	150 000 ÷ 1 200 000 × 100	12,5 %

L'activité dépasse le seuil, mais une baisse de chiffre d'affaires de 12,5 % suffirait à atteindre le point d'équilibre. La marge de sécurité reste donc limitée.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Seuil et marge de sécurité 2025

Seuil de rentabilité 2025	.....	1 050 000 €
Marge de sécurité 2025 en valeur	.....	150 000 €
Marge de sécurité 2025 en pourcentage	.....	12,5 %

✓ RÉPONSE À RETENIR

Seuil : 1 050 000 € ; marge de sécurité : 150 000 €, soit 12,5 % du chiffre d'affaires.

Prévision 2026

Question 3.3. Pour l'hypothèse 2026 du DT 3, calculez le résultat d'exploitation prévisionnel et le seuil de rentabilité. Concluez sur la viabilité de cette hypothèse et indiquez un levier permettant d'améliorer le résultat.

1. Taux de charges variables : 648 000 ÷ 1 080 000 = 60 %, donc taux de marge sur coûts variables : 40 %.
2. Marge sur coûts variables : 1 080 000 - 648 000 = 432 000 € ; résultat : 432 000 - 430 000 = 2 000 €.
3. Seuil de rentabilité : 430 000 ÷ 0,40 = 1 075 000 €.

Le chiffre d'affaires prévisionnel dépasse le seuil de seulement 5 000 € : l'hypothèse est bénéficiaire, mais fragile. Une réduction des charges fixes ou une hausse du chiffre d'affaires améliorerait le résultat. Le seuil représente le niveau de ventes à partir duquel l'exploitation ne subit plus de perte.

Prévision 2026 complétée

Résultat d'exploitation prévisionnel 2026	.....	2 000 €
Seuil de rentabilité 2026	.....	1 075 000 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

Résultat prévisionnel : 2 000 € ; seuil de rentabilité : 1 075 000 €. Hypothèse bénéficiaire, mais fragile.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve EP1 du CAP Métiers de la mode - vêtement tailleur, Édition 2026, code FV-ENT-MVT-EP1 dure 3 heures et a un coefficient 4. À partir du projet de série limitée de vestes tailleur de Lener Cordier, elle évalue le raisonnement juridique contractuel, le diagnostic stratégique, les choix de production et la maîtrise des calculs de rentabilité.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Un contrat légalement formé s'impose aux parties et doit être exécuté de bonne foi.
- Marge sur coûts variables = chiffre d'affaires - charges variables ; taux de marge sur coûts variables = marge sur coûts variables / chiffre d'affaires.
- Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires = charges fixes / taux de marge sur coûts variables.
- Marge de sécurité = chiffre d'affaires - seuil de rentabilité ; son taux se calcule en la divisant par le chiffre d'affaires.

Points de vigilance & attentes du jury

- Dans le syllogisme juridique, distinguer les faits qualifiés, le problème de droit, les règles applicables et leur application aux faits.
- Ne pas présenter l'arrêt Huard comme imposant automatiquement une renégociation ou autorisant à modifier le contrat.
- Pour le SWOT, justifier chaque élément et distinguer les facteurs internes des facteurs externes.
- Présenter les calculs avec les unités, les opérations et les arrondis demandés, puis interpréter les résultats.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le seuil de rentabilité à partir des données du tableau ?

Calculez d'abord le taux de marge sur coûts variables en divisant la marge sur coûts variables par le chiffre d'affaires. Divisez ensuite les charges fixes par ce taux pour obtenir le seuil de rentabilité en euros.

Q : L'arrêt Huard oblige-t-il le fournisseur à accepter une renégociation du prix ?

Non. L'arrêt invite à examiner la bonne foi et le comportement des parties selon les circonstances du contrat. Il ne modifie pas, à lui seul, les conditions convenues et n'impose pas automatiquement une renégociation.

Q : Comment organiser son temps entre les trois parties de l'épreuve ?

L'épreuve dure trois heures et les parties valent respectivement 7, 7 et 6 points. Répartissez votre temps selon les points, gardez du temps pour vérifier les calculs et assurez-vous de compléter le document réponse à rendre.

Q : Qu'attend le jury dans les réponses de gestion et de diagnostic ?

Le jury prend en compte la justification des calculs, les unités, l'argumentation et l'emploi d'un vocabulaire professionnel précis. Les éléments du SWOT et du PESTEL doivent être pertinents, justifiés et reliés au projet.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://capvetementtailleur.fr/assets/annales/cap-vetement-tailleur/Gestion des réalisations et connaissance de l'entreprise/2026/CAP (Métiers de la mode - Gestion des réalisations et connaissance de l'entreprise - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources CAP (Métiers de la mode : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.